



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT N° 479-2023**  
**COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX 2024**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**


**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement # 479-2023 intitulé « *Règlement de compensation pour divers services municipaux pour l'année 2024* ».

L'objet de ce règlement est d'imposer une compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, de cueillette, de traitement et disposition des matières résiduelles et des matières recyclables et organiques, pour l'année 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville : <http://www.villedewindsor.qc.ca/>


Fait à Windsor,  
Ce 20 décembre 2023

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 20 décembre 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 20 décembre 2023

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier